

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

SAUMUR. 30 fr.
 6 mois 16
 12 mois 30

Poste: 5 fr.
 6 mois 18
 12 mois 30

On s'abonne:

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste.
 chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c
 Réclamés. 30
 Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 3, place de la Bourse.

SAUMUR, 9 JUILLET 1886

DISCOURS

M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX

Voici les parties principales du discours prononcé par M. Lambert de Sainte-Croix au banquet de la presse départementale. Parmi ceux qui l'ont entendu, l'impression est profonde. M. Lambert de Sainte-Croix avait arrivé la veille de Tunbridge-Wells. Quelques heures auparavant, il était auprès de Monsieur le Comte de Paris, et cette circonstance ajoutait encore à l'autorité de sa parole:

« Messieurs, Je dois d'abord remercier votre cher président du grand honneur qu'il m'a fait en m'invitant de votre part, il y a déjà trois mois, à présider votre banquet annuel.

« Heureux de m'asseoir au milieu des représentants de la presse départementale, j'éprouve à avoir qu'à rendre hommage au talent, au talent, au courage dont elle donne des preuves, qu'à la remercier de son concours actif et si efficace, qu'à la féliciter des résultats déjà obtenus, aux dernières élections; mais le retard apporté à notre réunion par un devoir de douloureuse conscience me met en face d'une situation nouvelle, et je ne peux oublier, en me tenant ici, la grande iniquité qui vient d'être commise, et la protestation dont les accents résonnent dans tous les cœurs.

« L'iniquité, je n'ai pas à en parler. Vous avez combattu comme une atteinte portée à l'honneur français, vous en avez attaché la signature au nom de la République. Aucun de vous n'oubliera les adieux du château d'Eu et le départ du Tréport. Aucun de vous n'oubliera jamais cette heure qui appartient déjà à l'histoire, où le chef de la Maison de France, proscripé d'une terre que ses aïeux ont faite si grande, saluait fièrement le drapeau national hissé au grand vent du navire qui l'emportait en exil.

« Nous verrons toujours à ses côtés son auguste et vaillante compagne, suivant l'époux jusqu'à la rive étrangère pour revenir dans la même nuit au chevet de l'enfant malade. Et ce jeune prince banni à dix-sept ans, laissant voir à travers ses pleurs de Français la fierté de son nom et la dignité de sa race.

« Pour moi, j'entendrai toujours dans la foule une voix inconnue qui s'écriait: « Si c'est ainsi que partent les proscrits, comment donc rentrent les rois? »

« Mais, au jour des résolutions viriles dont nous devons nous inspirer, il faut nous défendre contre notre propre émotion. Celui qui vous parle l'a ressentie bien vivement... Mais, si cruelle qu'il été la séparation au cœur d'un vieux serviteur, il rougirait de songer, en ce moment, à d'autres intérêts qu'à ceux de la patrie.

« Notre prince a fait son devoir, à nous maintenant de faire le nôtre.

« On a annoncé que ce simple banquet serait une manifestation. Non, messieurs, nous ne voulons ni de manifestations vaines ni d'acclamations stériles. Ce n'est pas que je prétende diminuer l'importance ou excuser le caractère de notre réunion. Nous sommes en effet ici pour faire un acte, nous sommes ici pour affirmer à la face de tous l'union indissoluble du parti royaliste qui, debout et discipliné d'une extrémité du pays à l'autre, n'a plus aujourd'hui qu'une seule âme comme il n'a qu'une seule espérance, et qui se confond dans une même aspiration, vers un même but, sous la conduite d'un même chef.

« On a parlé de complot et de menaces; on cherche, paraît-il, nos complices; on s'inquiète de savoir où est le dépôt de nos armes; on nous prête des combinaisons mystérieuses, on dévoile nos plans de campagne.

« Nos complices!... Le premier, c'est la France honnête, laborieuse, modérée, conservatrice, libérale, affamée de repos, de sécurité, de confiance, d'ordre légal, de moralité politique, de travail et de paix. Il en est encore un que je vous dénonce sans scrupules, quoi que ce soit à cette heure le meilleur agent de notre propagande, c'est la République oppressive, persécutrice, ruineuse, la République des proscriptionnaires et des jacobins. Quant à nos armes, jusqu'au jour où devant l'anarchie triomphante nous serons forcés, le gouvernement ne nous défendant plus, de nous défendre nous-mêmes, nous n'en voulons qu'une, une seule, la liberté.

« Je n'ignore pas qu'on essaiera de nous enlever celle qui nous reste encore, la liberté de la parole et de la presse; on a déjà commencé. On nous répète, chaque jour, qu'elle n'est pas faite pour nous, car chacun sait qu'en République, il n'y a pas de droit pour les minorités. En vertu du grand principe que la tribune française vient d'entendre proclamer pour la première fois: *Chassons qui nous gêne*, on a déjà expulsé la liberté d'enseigner, la liberté de croire, en attendant qu'on en finisse avec la liberté de prier. Mais tant qu'il nous restera une liberté, même une parcelle de liberté, nous en userons pour combattre, et tant que vous ne nous aurez pas traités en prétendants, nous irons jusqu'au bout de nos droits de citoyens.

« Et maintenant, notre plan de campagne! Puisque je suis entré dans la voie des aveux, je peux le révéler tout entier. Nous n'avons pas besoin d'un conseil de guerre pour l'étudier.

« C'est à vous, messieurs, laissez-moi vous appeler mes chers amis de la Presse, que revient dans cette campagne le premier rôle. Pour vous rappeler ce que vous avez à faire, il me suffirait de dire: Continuez ce que vous faites chaque jour. Dénoncez, sans trêve, les fautes, les illégalités, les attentats contre la liberté, contre la religion, contre l'honnêteté publique qui se commettent autour de vous. Allez chercher dans leurs repaires (ce ne sera pas à Belleville) tous ces tyrans, tous ces tyranneaux de province, campant dans le dernier de nos villages comme en pays conquis. Montrez aux contribuables comment et pourquoi la note du percepteur s'accroît chaque jour. Dressez le douloureux inventaire des fraudes, des faveurs, des tracasseries locales, des concussion et des violences. Rédigez

ainsi au jour le jour les nouveaux cahiers du prochain 89.

« En regard des misères et des hontes d'aujourd'hui, dites les gloires et les prospérités du passé. Rappelez ce qu'a été la monarchie à toutes les époques de notre histoire, que c'est avec le peuple qu'elle a fait la France et qu'elle est associée à ses libertés comme à ses grands deurs. La Monarchie française a cet honneur: c'est qu'il n'y a peut-être pas un jour de l'année qui ne soit pour elle un glorieux anniversaire. Ainsi, à l'heure même où je vous parle, le 4 juillet, on fête de l'autre côté de l'Atlantique la déclaration de l'indépendance américaine.

« Croyez-vous que dans cette République qui n'a de commun que le nom avec les autres, où l'on comprend que chaque peuple ait les institutions qui concordent avec ses traditions et avec ses mœurs, on ait oublié la part qu'a prise à sa fondation la Monarchie française? Pensez vous qu'avec le souvenir des grands noms de notre jeune noblesse mêlés à celui des Washington, on n'y garde pas fidèlement celui du roi Louis XVI et du ministre, M. de Vergennes, signant le traité de Versailles? Et au premier bruit de la proscription qui allait frapper en France le représentant actuel du principe monarchique, n'arrivait-elle pas de l'Amérique, se rappelant avec reconnaissance le brillant passage de nos princes dans ses armées, cette dépêche que lui adressait un des vétérans de la guerre de sécession: « Venez avec Chartres, et tous vos compagnons d'armes vous feront cortège? »

« Demain encore, autre anniversaire à célébrer: celui de la prise d'Alger, de cette France nouvelle que la Restauration légua à la vieille France. Plus tard, cette conquête à laquelle allaient être associés les noms d'Orléans, de Nemours et d'Aumale, qu'on ose rayer des cadres de l'armée, main non, Dieu merci! des cadres de l'histoire, cette conquête devait prouver au monde ce que valait la jeune armée organisée par Gouville Saint-Cyr et par Soult, et qui devint l'armée de Crimée.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES ENFANTS TROUVÉS DE PARIS

Par Ch. DESLYS

TROISIÈME PARTIE LEQUEL?

Philibert, demeuré seul, réfléchit un moment. — Oh!... oui, j'irai!... murmura-t-il, quelque chose me dit que nous les tenons... Que me reste-t-il à faire avant le départ?... Ah!... d'abord prévenir Fernande.

« Elle chanterait ce soir-là... Quatrième représentation d'Ida. Ainsi qu'après les trois premières, elle devait être surprise, inquiète peut-être, de ne pas l'avoir encore vu dans sa loge, ou tout au moins dans la salle. Il était dix heures.

« Philibert Khan se rendit chez ce dernier. Le plus jeune de ses serviteurs, une sorte d'intendant nommé Jérôme, était dans le secret de son triple mariage et méritait à tous égards cette con-

finance. La discrétion même, un dévouement à toute épreuve.

Son maître lui donna l'ordre de faire atteler pour qu'on le menât tel qu'il était à la porte du théâtre italien. Sur une carte, mais celle-ci au nom de Philibert Khan, et que le valet de pied montrerait à la *Senorita*, il avait écrit:

« Avec le regret de ne pouvoir se rendre comme d'habitude à vos ordres. Le coupé vous attendra cependant... Montez-y sans crainte... C'est papa Justin qui ce soir vous reconduira. »

Et, plus bas, en caractères très-apparents: « Six heures du soir. »

Ne fallait-il pas tout prévoir: cette carte allait traverser les coulisses; elle pouvait être lue, remarquée. « N'oublions pas, pensa-t-il, de la dater d'avant mon décès. »

Il l'avait bien pressenti, déjà Fernande était toute surprise de son retard; elle le fut davantage encore à la lecture de ces quelques lignes énigmatiques et s'empressa dès la fin de son rôle, aussitôt qu'elle eut repris son costume de ville, de descendre vers le petit coupé noir qu'elle connaissait bien.

À la lueur de ses lanternes, tandis que le valet de pied ouvrait la portière, elle reconnut avec joie dans l'intérieur la barbe blanche et le fez rouge du président fondateur des *Enfants de Paris* et monta résolument s'asseoir à son côté.

Le fringant attelage partit aussitôt. Déjà la *senorita* demandait à son ami:

— Pourquoi ce déguisement?... Que s'est-il donc passé, mon cher Philibert?

— Chut! l'interrompit-il en souriant, Philibert Khan n'est plus de ce monde...

Et sur le ton plaisant, il lui raconta le guet-apens dont il avait failli devenir la victime.

— Et vous en riez!... se récria-t-elle. Quand je songe que sans votre courage. Ah!... j'en frissonne jusqu'au fond de l'âme... Ah!... les misérables!...

— Attendez! ce n'est pas tout... Gustave est de retour...

— Avec le renseignement souhaité?

— Oui... Je résume le récit de son ambassade. Il goza, bien entendu, mais expliqua nettement le nouveau projet qu'il avait conçu par suite de la disparition d'Eulalie Bourrette.

— Il l'aura tuée!... conclut-il, ou tout au moins séquestrée dans quelques oubliettes du vieux manoir... Il n'y a plus à Montmayor que des domestiques dont je suis avantageusement connu. J'arriverai par eux à la découverte de la vérité... qui sera peut-être la preuve triomphante...

— Ainsi, vous partez?

— Pas moi!... sir Jonathan... Philibert Khan a disparu... Vous seule, et peut-être aussi Léonard, saurez comment et pourquoi... Affectez devant

tous les autres, même à Saint-Mandé, l'ignorance la plus complète de mon sort, une vive et croissante inquiétude...

— Oh!... ce ne sera pas de la comédie, l'interrompt-elle avec émotion, ce voyage me chagrinerait... Il me semblait que nous ne devions plus nous quitter...

— Enfant!... répondit-il d'un ton paternel, ce ne sera qu'une séparation de quelques jours, et nous devons redoubler de prudence au moment de toucher au but... Dites-le bien de ma part à Léonard. On veut lui chercher une mauvaise querelle, je le sais par ma police secrète, et l'amener sur le terrain...

— Don Ramon d'Avila?

— Non. Le Louveteau... Un bretteur, paraît-il... Gardons-nous de lui prêter le flanc... Je crains la nature par trop chevaleresque de notre brave Léo. Faites-lui comprendre qu'on ne se bat pas avec un pareil drôle...

— Assurément!...

— Du reste, je compte lui faire mes adieux tout à l'heure, en retenant chez moi, et vous voici bientôt chez vous, Fernandé... Qu'avez-vous encore à vous dire?... Ah!... tous mes regrets de ne pouvoir assister, que dis-je!... présider au concert que vous donnez après-demain dimanche au bénéfice et pour le plaisir des *Enfants de Paris*... dans le local de leurs séances extraordinaires...

« C'est ainsi, messieurs, que vous pouvez chaque jour opposer avec fierté de grands souvenirs aux tristesses du moment. C'est ainsi que vous montrerez ce que fait une Monarchie « traditionnelle par son principe, moderne par ses institutions » ; comment elle pourrait reconstituer les grands services du pays, assurer au dehors une paix digne de la France, « donner à notre société démocratique un gouvernement fort », acceptant toutes les réformes légitimes, respectueuses de toutes les conditions sociales, relevant les plus humbles dans leur dignité et leur bien-être sans abaisser les autres, favorisant le travail au lieu de favoriser la grève, proposant des lois de concorde et non des lois de haine, faisant du suffrage universel l'expression libre et éclairée de l'opinion publique et non un instrument aveugle aux mains de politiciens avides.

« Je termine, messieurs,

« C'est quelques jours après les événements de Decazeville et de Châteauvillain, c'est sur la réquisition de la Commune de Paris presque rétablie, que la loi d'expulsion a été votée; et c'est au lendemain de ce vote que la liberté de la presse a subi sa première atteinte.

« Ne semble-t-il pas que le bateau qui nous enlevait notre Prince emportait avec lui l'ordre et la liberté ?

« Eh bien ! quand la France lassée, dégoûtée, outragée dans sa foi, humiliée dans sa dignité, frappée dans ses intérêts, voudra rentrer dans sa possession de l'ordre et de la liberté, — ces grands biens sans lesquels une nation ne peut vivre, — elle sait d'avance quelle est la main fidèle qui les lui garde.

« Je viens donc vous demander, à vous tous qui avez salué le départ, de vous unir à moi dans un toast qui résume toutes nos espérances et toutes nos énergies : Au retour ! »

UNE LEÇON D'HISTOIRE

Le discours de M. Lambert de Sainte-Croix au banquet des journalistes a déçu aux républicains en général et au député Pichon, rédacteur de la Justice, en particulier. Il ne pardonne pas aux royalistes de dire que : « la République c'est l'oppression, la persécution, la ruine et la proscription... La Monarchie, c'est la prospérité, la liberté, la grandeur et la paix. » C'est pourtant exact. La République de 1793 au 18 Brumaire a été une ruine, celle de 1848 un désastre et en 1886 nous voyons tous où celle de 1870 et 1875 conduit la France.

M. Pichon, qui est une des lumières du parti radical, et une des plus belles bougies du candélabre Clémenceau, en est encore réduit à nous parler de l'étranger ramenant la Monarchie en 1814 et 1815. M. Pichon ferait bien de nous dire quel gouvernement autre que la Monarchie eût été possible à cette époque, après nos désastres.

La République ? — Mais la France l'avait

en horreur ; beaucoup de ceux qui l'avaient vue à l'œuvre vivaient encore.

Il est bien imprudent aux républicains de parler des traités de Paris et de Vienne.

Nous voudrions bien y revenir à ces traités de 1815, recouvrer l'Alsace et la Lorraine perdues par la République et l'Empire. Ce n'est pas la République qui nous y ramènera jamais.

M. Pichon, pour un jeune homme, est singulièrement en retard lorsqu'il traite de pareilles questions avec les idées des ganaches de 1830.

Républicain, il oublie qu'après Waterloo la Monarchie n'était pas rétablie depuis trois ans que déjà la France avait repris en Europe la place qu'elle doit y occuper. Le traité de Francfort date de 1871, et la France républicaine n'ose pas lever la tête devant l'Europe, elle tremblerait si le prince de Bismarck daignait lui parler sur un ton un peu ferme. Il ne le fait pas, la République plaisant beaucoup aux Allemands dont elle consolide la puissance.

La Monarchie a fait la France, et la République la détruit. M. Pichon a beau ne pas le croire, c'est un fait incontestable. Il n'y a pas à lutter contre.

Si l'école révolutionnaire à laquelle appartient M. Pichon ne veut pas qu'on dise que la Monarchie a fait la France, il faut qu'il supprime l'étude de l'histoire dans les écoles et les lycées, et surtout dans les cours de la Sorbonne, du Collège de France de l'École des Hautes études, où non seulement les professeurs enseignent ce que la France doit à la Monarchie, mais le prouvent à leurs élèves.

Il faut supprimer, pour en arriver à l'histoire comme la voudrait M. Pichon, même les revues historiques rédigées par les républicains ; celle de M. Monod, où écrivent les Sorel, les Fustel de Coulanges, les Laviisse, ne dit pas autre chose.

Il y a deux ans, l'Imprimerie nationale publiait un travail de M. Luchaire sur l'origine des Capétiens qui démontre tout ce que la France doit à cette famille.

Nous signalons ces faits à M. Pichon, parce que, pour un lieutenant d'un grand homme comme M. Clémenceau, il nous paraît ignorer où sont ses plus redoutables adversaires.

L'enseignement mine la République ; il éloigne d'elle tous les lettrés.

ENCORE UNE CAPITULATION !

Le gouvernement vient de s'incliner une fois de plus devant les exigences des communalards.

Lundi, envers et contre la loi, le conseil municipal de Paris a tenu sa première séance publique.

La loi n'étant pas promulguée, cette publicité était illégale.

M. Poubelle, préfet de la Seine, voulut s'opposer à l'ouverture des portes : il poussa même le courage jusqu'à déclarer que, si l'on passait outre, il donnerait l'ordre de faire évacuer les tribunes.

Sur quoi le président du conseil municipal l'envoya promener en disant que c'était à lui seul, président, qu'appartenait la police de l'Hôtel de Ville.

Prétention absolument fantaisiste et illégale puisque, d'après la loi, cette police appartient au préfet de la Seine qui a les attributions de maire de Paris.

Ainsi bousculé, M. Poubelle baissa le nez et céda.

Et, pris de peur, le gouvernement fit promulguer dès le lendemain la loi au Journal officiel.

Le conseil municipal pouvait inaugurer quarante-huit heures plus tard la publicité de ses séances. Mais il est évident que ce qui le préoccupait le plus, c'était de prouver qu'il pouvait passer par dessus la loi sans être arrêté par un gouvernement dont il connaît la fragilité et la faiblesse.

Cet incident caractérise nettement les procédés réciproques de cette assemblée de communalards et du gouvernement : d'un côté, toutes les exigences ; de l'autre, toutes les concessions.

Le discours prononcé à cette séance illégale par le président Hovelacque est tout à fait significatif.

Si le gouvernement n'a ni programme, ni direction, ni esprit de suite, il n'en est pas de même des hommes qui siègent à l'Hôtel-de-Ville.

M. Hovelacque a déclaré que, grâce à la publicité des séances, le conseil municipal pourrait enfin rentrer dans la grande tradition révolutionnaire. C'est sous les auspices de l'ancienne Commune de Paris, de celle qui faisait trembler Paris et la France et dictait ses volontés à la Convention, qu'il a placé la nouvelle Commune qui, maintenant, va admettre la population parisienne à assister à ses délibérations, peut-être, quand l'occasion s'en présentera, à délibérer avec elle, et qui pourra braver les autres Assemblées, ses rivales, quand il y aura à l'Hôtel-de-Ville un maire de Paris, un conseil prêt à tout oser, et le peuple dans les tribunes agrandies.

Quant aux conséquences d'un pareil état de choses, nous ne saurions les indiquer mieux que ne le fait le Journal des Débats :

« En écoutant M. Hovelacque, on a la vision des journées révolutionnaires, on sent qu'une puissance formidable se forme, grandit, s'étend et se prépare à refaire, dès qu'elle aura renversé les derniers obstacles, ce qui a été fait en 1871. Pour lui résister, pour la contenir, pour la réduire au besoin, que trouve-t-on en face d'elle ? Moins que rien. Un gouvernement et des Chambres, tenus en lisière par des radicaux et qui tremblent de mécontenter le conseil le plus radical de France. Au pouvoir et dans les régions voisines, on ne voit que des hommes politiques qui se sont faits les champions ou les complaisants des revendications communalistes. Les plus prudents s'efforcent maintenant d'ajourner les solutions redoutables. Mais les gens de l'Hôtel-de-Ville n'abandonnent pas une de leurs prétentions, pas un article de leur programme. Ils savent qu'en détail et successivement tout ce qu'ils demandent leur sera accordé. Aujourd'hui, c'est la publicité des séances. Demain, ce sera la mairie de Paris. La préfecture de police lui sera ensuite livrée, l'autonomie communale triomphera, et, un beau jour, la Commune se trouvera maîtresse de Paris sans qu'il y ait eu besoin pour cela de refaire un 18 mars. »

Affaire de Châteauvillain

PLAIDOIRIE DE M^e JOLIBOIS

Voici les principaux passages du magnifique plaidoyer prononcé par M^e Jolibois, devant le tribunal de Bourgoin :

« Je suis bien vieux, dit l'éminent avocat, mais ce n'est pas sous le poids de l'âge que je me courbe, c'est sous l'émotion profonde que je sens. Il m'était réservé, après toutes les amertumes de ma carrière, d'assister à quelque chose d'inouï ; de voir, au mépris de la loi et du droit, des hommes qui prennent le titre d'administrateurs, se mettre à la tête de la force armée contre des enfants et des femmes.

« La France entière a tressailli à de telles atrocités !

« Et quand le jour de la justice sera être enfin venu, qui voyons-nous sur le banc des accusés ? Les coupables ! Non pas les jours de ma noble carrière d'avocat que devant un tribunal qui m'écoute, qui m'écoute par sa religieuse attention.

« Vous comprenez, Messieurs, que ce procès ne peut être démembré, qu'il doit venir et venir tout entier devant la cour d'assises ; que tous les accusés doivent être déférés au jury, même les petites filles de quatorze ans ! Le préfet et le sous-préfet jusqu'au maire de Châteauvillain, ont refusé de s'expliquer devant vous. Si leur refus agité par les remords leur permet d'arriver jusqu'au jour de la réparation, nous serons les forcer à parler, ils peuvent en être sûrs. Il faudra bien qu'ils rendent leurs comptes ! (Sensation.)

« Ce n'est pas en fermant des chapelles qu'on fait aimer son gouvernement. Les régimes ne tombent pas par l'opposition qu'on leur fait, mais par le dégoût qu'inspirent des attentats comme celui-ci. »

M^e Jolibois fait connaître les véritables causes de cette abominable affaire de Châteauvillain. Rien de plus misérable, de plus province. Le maire du village, brouillé avec le curé Guillaud et jaloux de le voir repartir dans la maison de M. Giraud, s'est vengé sur ce dernier et sur le prêtre lui-même en provoquant la fermeture de la chapelle.

« La loi, ajoute M^e Jolibois, ne permettait pas d'agir brutalement comme on l'a fait. Aux termes du Concordat, les tribunaux devaient être saisis. M. Giraud devait vous être déferé s'il refusait d'obéir à un arrêté ordonnant la fermeture de la chapelle ; et c'est armés d'un texte de justice que les gendarmes devaient agir. Mais ni le sous-préfet, ni le commissaire de police opérant hors de sa juridiction, n'étaient compétents pour pénétrer dans un domicile privé ; ils étaient de simples particuliers. Il y a cependant quelqu'un de ces hommes qui a commandé feu !

« Quelle tristesse de voir un pays qui se dit libre, tombé en de pareilles mains ! Ils ont d'ailleurs odieusement méconnu les instructions de M. Goblet, ministre des cultes, qui leur ordonnait de lui en référer et de se concerter avec le parquet en cas de résistance. Le ministre a tout appris quand l'attesté était consommé, et il a tout appris par les rapports complètement faux que lui a adressés le préfet. C'est une honte et une ignominie !

« Le préfet a notamment écrit à son ministre que M. Fischer avait tiré deux fois sur les gendarmes, alors que l'expertise établit qu'il n'avait tiré que trois balles : deux en l'air, vous le savez, et une sur la porte. J'ai été préfet, j'ai été procureur général, j'affirme qu'aucun gouvernement ne peut conserver des fonctionnaires qui ont aussi odieusement menti. Voilà pour le préfet.

« Quant au sous-préfet Balland, lorsqu'il a vu l'homme abattu, la femme morte, la petite fille blessée, il a fait cesser le feu en criant : « C'est assez ! » Rien ne bat donc sous sa mamelle gauche, qu'il ne s'est pas écrié : « C'est trop ! » Mais non, il a laissé Henriette Bonnerie étendue trois heures sur le sol, alors qu'elle respirait encore, et n'a fait donner aucun secours à la pauvre petite Devret. Que le sous-préfet se félicite de ce que le père de l'enfant ne se soit pas trouvé là. Le père aurait eu le droit de fouiller jusqu'au fond des entrailles au son couteau, et il aurait bien fait, car Balland, laissant gémir l'enfant blessé, était tout occupé de fermer la chapelle, alors qu'il aurait fallu, au contraire, l'ouvrir toute grande pour y porter le cadavre d'une femme, le corps ensanglanté d'une pauvre fille. (Longue émotion dans l'auditoire.)

« Nous voulons, Messieurs, amener les fonctionnaires devant les jurés de France. Alors nous verrons s'ils refuseront encore de rendre compte de leur conduite et d'oser dire, comme ici, qu'acte administratif signifie silence ! Nous verrons si le président menacera encore, comme il l'a fait devant vous, de nouvelles fermetures de chapelles. Ah ! il ne faudrait pas user trop souvent de pareils procédés. Prenez garde de sanctionner le banc des accusés. Prenez garde d'y associer des victimes et d'y préparer des triomphes. »

— N'ai-je pas figuré dans leurs rangs, dit-elle ; je leur devais ce souvenir...

— Merci pour eux !... conclut-il, et pour moi... A bientôt, Fernande... au revoir !

Le coupé s'arrêtait devant la villa Bazin. Après quelques dernières paroles amicales, elle y rentra. M. Justin se fit reconduire à Paris, chez Philibert Khun.

Léonard revenait précisément du théâtre. Ou causa... Mêmes confidences, et mêmes recommandations qu'à Fernande.

Elles furent interrompues par l'arrivée du vieux Jérôme, annonçant un visiteur.

— A plus de minuit !... Qui donc ?

— Voici la carte...

— Don Ramon d'Avila !... s'écria feu Philibert dès qu'il y eut jeté les yeux... Ah !... voilà de l'impudence...

Puis se calmant, souriant :

— Ou plutôt de l'impatience... Il veut se convaincre qu'on m'a gardé là-bas... Souscrivons à cette fantaisie... Jérôme, tu peux l'introduire au salon... Une seule lampe, avec abat-jour, et pas trop éclairée... Papa Justin va le recevoir...

En effet, dans un clair-obscur à la Rembrandt, tel fut le personnage que don Ramon vit apparaître.

Un vieillard, au dos voûté, aux yeux éteints, au nez rouge enfoncé jusque sur les sourcils, à la longue barbe blanche manquant tout le bas du

visage.

— Monsieur désirait voir mon maître ?... questionna-t-il malicieusement, d'une voix non moins dissimulée, toute tremblante.

— Ah ! vous êtes...

— Son vieux serviteur... et pour le moment très-anxieux... Il n'est pas encore rentré... Lui serait-il arrivé malheur ?...

— Espérons le contraire !... répondit l'Espagnol... Je m'étais permis de venir, à cette heure indue, pour affaire urgente et qui ne concerne que lui seul... Je reviendrai demain, à moins qu'il ne me fasse l'honneur de me rendre ma visite...

— Il n'y manquera pas... gardez-vous d'en douter... je vous le promets en son nom... Jérôme, reconduisez don Ramon d'Avila.

— Vous me connaissez ?

Pour toute réponse, le vieillard se contenta de montrer la carte qu'on venait de lui remettre et qu'il tenait encore à la main...

— C'est juste !... fit le fourbe, complètement dupé par plus malin que lui.

Et, le sourire sur les lèvres, il s'éloigna.

— Rira bien qui rira le dernier !... conclut papa Justin. Oh !... je le tiendrai parole... et nous nous reverrons, bandit !... A bientôt !...

Le lendemain matin, sir Jonathan partait pour l'Espagne.

(A suivre.)

Mort de l'Archevêque de Paris

L'archevêque de Paris, M^r Guibert, est mort hier matin à onze heures, après une agonie qui avait commencé à cinq heures et demie.

Le prélat s'est éteint doucement sans prononcer une parole. On attendait, depuis la veille, le dévouement fatal.

Dans la soirée, le général Pittié était venu prendre des nouvelles de l'archevêque.

Toute la nuit, les grands vicaires, les secrétaires, ainsi qu'un envoyé de la nonciature, sont restés dans la pièce qui précède celle où agonisait l'archevêque.

M^r de Rendu, nonce apostolique, qui, mercredi, avait donné sa bénédiction au prélat, en apprenant la fatale nouvelle, a immédiatement télégraphié à Rome pour annoncer à Sa Sainteté le Pape la mort du cardinal Guibert.

Un exprès de l'archevêché s'est rendu à l'Élysée et au ministère des cultes pour faire part au Président de la République et au ministre des cultes de la fin du prélat.

Dès que la nouvelle a été connue dans les environs du palais archiépiscopal, un grand nombre de personnes se sont précipitées chez le concierge où un registre était ouvert.

Parmi les premiers arrivés, citons M. Gagnon, conseiller municipal, un secrétaire de l'ambassade d'Espagne, le capitaine Lamoignon, de la maison militaire du Président de la République, etc.

Le glas funèbre a été sonné dans toutes les églises de la métropole et principalement à Notre-Dame de Paris où le bourdon fait exceptionnellement entendre.

S. Em. M^r Joseph-Hippolyte cardinal Guibert (O. S. B.) était né à Aix, en Provence, le 13 décembre 1802. Après avoir passé quelques années au petit séminaire, il entra dans la congrégation des missionnaires de la ville de Marseille et y fit de brillantes études théologiques qu'il alla terminer à Paris.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845.

La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

Après avoir été vicaire général et supérieur du séminaire d'Ajaccio, il fut nommé évêque de Viviers par ordonnance royale du 11 juillet 1844 et sacré le 4 mars 1845. La mort du cardinal Morlot, M^r Guibert fut nommé archevêque de Tours, par décret du 17 février 1857. Pendant la guerre de 1870-71, lors du séjour à Tours de la délégation du gouvernement de la Défense nationale, tandis que MM. Gambetta et de Broglie étaient installés à l'hôtel du Grand Comandement, MM. Crémieux et Glais-Bizoin étaient logés au palais de l'archevêché.

suivre cette protestation contre la désaffectation de Sainte-Geneviève et de sa lettre de sages remontrances au Président de la République.

Chronique générale.

Le Parlement va se séparer dans quelques jours. Qu'a-t-il accompli d'utile pendant cette session? Rien, rien, rien.

En fait de réformes financières, on a encore surchargé le budget. Il est vrai qu'on a exilé les Princes, mais ce n'est pas cela qui atténue les souffrances du commerce et de l'industrie. Quant à l'agriculture, le gouvernement et la majorité ne veulent pas entendre parler. La droite essaye-t-elle de discuter enfin la proposition de loi relative aux céréales étrangères? Vite on réclame un tour de faveur pour le premier projet venu. A tout prix on s'efforce d'éloigner la question agricole. Nos amis insistent-ils? on leur répond avec dédain :

« — Si les cultivateurs ne gagnent pas leur vie, qu'ils vendent leurs terres ! »

Telle est la sollicitude qu'on témoigne à la population agricole, qui ne comprend pas moins des deux tiers de la France.

Lorsque, dans un centre industriel, les ouvriers se mettent en grève, on s'empresse pour eux : le ministre de la guerre, du haut de la tribune, invite la troupe à partager sa gamelle avec les grévistes. Ses collègues essayent d'exercer une pression sur la Compagnie, et les représentants du pouvoir ne s'opposent pas à un assassinat. On a peur des ouvriers, on les flatte parce qu'ils font de la politique; le cultivateur n'en fait pas, il vit isolé au milieu de ses champs, ce n'est pas un électeur redoutable, on ne se croit pas tenu de songer à lui.

A votre aise, messieurs ! Nous verrons comment cela finira. Aux élections législatives, vous avez reçu une leçon; prenez garde que les élections départementales ne vous en réservent une autre. Les cultivateurs commencent à se lasser d'un travail ingrat; lorsqu'ils en auront assez, ils vous le feront savoir.

PREZ, MON ENFANT !

M. Goblet, ministre de l'instruction publique, visitant l'école de Château-du-Loir, pendant son dernier voyage dans l'Ouest, s'est exprimé en ces termes en s'adressant à une fillette :

« Mon enfant, le ministre de l'instruction publique, qu'on vous présente comme un persécuteur de la religion, vous engage à prier tous les jours pour votre bienfaiteur, M. Le Monnier... »

Les ministres ridicules qui veulent laisser la République n'ont même plus le courage de leur incroyance quand ils visitent des populations religieuses.

Ils conservent leurs impertinentes railleries pour le Parlement ou le peuple de Paris.

L'EXPULSION DES PRINCES

Sous ce titre vient de paraître une excellente brochure renfermant l'historique complet de la discussion des projets d'expulsion, les débats à la Chambre des députés et au Sénat, le récit des scènes si touchantes qui se sont passées à Eu et au Tréport, et l'embarquement de M. le Comte de Paris.

Cette brochure, dont nous ne saurions trop recommander la lecture, rappelle comme conclusion naturelle la magnifique protestation de M. le Comte de Paris.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 juillet.
Malgré l'atonie des affaires, nos rentes conservent une bonne tenue : le 3 0/0 ancien fait 83, le 4 1/2 est à 110.75.

On cote 1.362 sur l'action du Crédit Foncier dont le coupon ne tardera pas à être regagné. Les achats continuent sur les obligations foncières et communales à lots de cet établissement. Les capitaux qui sont à ces titres n'ont pas à redouter les soubresauts qui se produisent sur les valeurs de spéculation.

L'action de la Société Générale reste très ferme à 486.25 en attendant des cours plus en rapport avec le revenu qu'elle donne.

La Banque d'Escompte est très ferme à 476 après détachement d'un coupon de 6.25 pour les actions libérées de 2.50 et de 12.50 pour les actions entièrement libérées.

Les polices spéciales A B de l'Assurance Financière voient leur clientèle s'accroître de jour en jour. Des demandes nombreuses parviennent continuellement au siège social, rue Louis-le-Grand, à Paris.

L'action de Panama sur laquelle on a détaché un coupon de 8.50 est à 428. La commission par-

lementaire ne semble pas disposée à déposer son rapport avant les vacances du Parlement. Il est à regretter que la solution de cette affaire qui intéresse un si grand nombre de porteurs de titres n'ait pas une solution plus rapide.

Les actions de nos compagnies de Chemins de fer sont immobiles.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Par décision de Monseigneur l'Evêque d'Angers, en date du 6 juillet, M. l'abbé Baudriller, aumônier de la Retraite de Saumur, a été nommé curé de Nantilly, même ville, en remplacement de M. Grignon, décédé.

Son installation aura lieu dimanche prochain 11 juillet, à 10 heures, sous la présidence de M^r Chesneau, vicaire général.

Par la même décision, M. l'abbé Calabert, ancien professeur à l'Institution Saint-Louis de Saumur, a été nommé aumônier de la Retraite, en remplacement de M. Baudriller, nommé curé de Nantilly.

On va rendre aux commissaires de police l'uniforme, qu'ils ne portaient plus depuis quinze ans.

Le costume adopté par le ministre de l'intérieur devra être composé, pour les commissaires de police de Paris, d'un habit bleu, broderie à trois rangs en argent au collet, parements et écussons en argent, boutons argentés; pour les commissaires de police de la banlieue, broderie à deux rangs au collet, parements et écussons en argent. Tous porteront un gilet de piqué blanc, un pantalon uni bleu, une écharpe tricolore avec franges en argent à petites torsades, épée à poignée noire avec garde argentée, chapeau à la française avec ganse brodée.

Les commissaires de police n'endosseront d'ailleurs leur uniforme que dans les occasions solennelles, visites en corps, revues, etc.

La *Petite France* dénonce à M. le colonel commandant la 9^e légion de gendarmerie, le brigadier de Noyant, qui doit être un vil réactionnaire, car il n'approuve pas que ses gendarmes se soient saoulés en l'honneur du nouveau chemin de fer. La *Petite France* veut qu'on se saoult; il paraît que c'est républicain !

VICTIMES DU TONKIN

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Hier nous déplorions la mort de Pierre de Biencourt, le jeune et vaillant officier de marine, mort pour la France le 22 juin, à Hong-Hoa. »

« Nous apprenons aujourd'hui que la politique coloniale vient encore de faire une nouvelle victime. »

« Il y a quelque temps, lorsque, de par l'autorité du ministre Boulanger, le général Schmitz, commandant à Tours le 9^e corps d'armée, fut relevé de ses fonctions, les journaux qui blâmaient cette mesure rappeleurent que le général que l'on remerciait ainsi avait encore sur la terre de Chine ses trois fils, officiers dans notre armée. »

« C'est le plus jeune des fils du général, M. Franz Schmitz, lieutenant au 131^e de ligne, qui vient de mourir avant-hier au Tonkin. »

« M. Frédéric Schmitz, actuellement capitaine breveté au 425^e de ligne, a été décoré pour la défense de Hué, et M. Napoléon Schmitz, qui est aujourd'hui lieutenant au 57^e de ligne, était officier d'ordonnance du général Giovannonelli au Tonkin, où il fut promu lieutenant pour faits de guerre à Lang-Son et décoré pour sa belle conduite à Tuyen-Quan. »

LE DRAME DE SAINT-SYMPHORIEN

Trois jeunes gens noyés dans la Loire.

Avant-hier, vers 11 heures, le bruit se répandait tout à coup dans Saint-Symphorien que trois jeunes gens venaient de se noyer dans la Loire, à quelques pas du pont de fil de fer, à l'endroit appelé le Trou-Saulat.

Plus de trois cents personnes sont réunies en un clin d'œil sur le lieu du sinistre.

Trois jeunes gens, Georges Gagelin, 17 ans, fils de M. Gagelin, fabricant de monuments funèbres, Gatien Bouchère, 15 ans, de la rue des Bordiers, et Adolphe Véron, âgé

de 16 ans, fils du contre-maître de M. Gagelin, s'étaient arrêtés dans une auberge, et après y avoir mangé des œufs durs, ils résolurent de se baigner.

Il était 10 heures 1/2. Le jeune Bouchère, qui ne savait pas nager, se jeta à l'eau le premier, et perdit pied bientôt; ses camarades se lancèrent à son secours et en moins de cinq minutes les trois jeunes gens se noyèrent.

Ils appelèrent du secours. Mais, hélas ! en ce moment il n'y avait sur la rive qu'un petit enfant et pas un homme capable d'aller les délivrer.

Le premier cadavre retiré de l'eau a été celui du jeune apprenti Bouchère, Gatien, âgé de 15 ans, dont les parents habitent la rue des Bordiers.

Le pauvre petit corps fut déposé sous un arbre et sur l'herbe; et là on essaya mais en vain de le rappeler à la vie.

Les deux cadavres de ses camarades, Gagelin et Véron, n'ont pu être retrouvés que plus tard. Pendant un certain temps, une véritable anxiété règne dans cette foule, composée de parents dont quelques-uns se demandent si leur fils, qui les a quittés le matin, n'était pas avec le malheureux Bouchère, Gatien.

Enfin il paraît certain que les deux compagnons d'infortune de Bouchère sont bien le jeune Gagelin et Véron. Les parents qui habitent tout près de là à Saint-Symphorien sont immédiatement prévenus. Nous avons assisté au spectacle douloureux des parents accourant à la triste nouvelle pour reconnaître leurs pauvres enfants; mais nous devons le dire il ne nous avait pas encore été donné de voir une scène aussi cruelle et aussi déchirante.

Le corps de Gagelin est retrouvé et emporté sur une civière au domicile paternel. Le pauvre père de l'apprenti, qui est pieds nus et à peine vêtu de quelques haillons, emmène le cadavre de son fils dans une petite charrette à bras traînée par un de ses camarades.

Le cadavre de Véron n'a été découvert que vers quatre heures de l'après-midi. Pendant cinq heures le malheureux père, paralysé par la douleur, a attendu sur la rive que le cadavre de son pauvre fils fut retrouvé !

Le pauvre petit corps est alors placé dans un fiacre et amené rue du Boucassin, 43.

A la suite de cette catastrophe, une véritable consternation règne dans Saint-Symphorien et se répand presque aussitôt dans Tours. L'émotion causée par cette catastrophe n'est pas près de se calmer.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

EPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Théâtre de Saumur

Lundi prochain 12 juillet, la troupe du théâtre des Galeries-Saint-Hubert de Bruxelles, qui a obtenu déjà un très-grand succès sur notre scène dans la *Vie Parisienne*, donnera une représentation de *LILI*. Nous donnerons demain plus de détails.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS
LIVRAISON IMMÉDIATE
de tous les Ouvrages de la Librairie française;
de toutes les Partitions et Publications musicales;
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Boîtes-Fortes, Gravures en Couleur, etc.
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE
FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

QUANTON BROS

40 ANS DE SUCCÈS
Le plus grand succès obtenu par aucun
produit de toilette en France et à l'étranger.
Prix : 5 fr. la boîte.
S. FRÉCHET, Ph^o, 101, rue Richelieu, PARIS

L'Eau Gurlier

parfume et assouplit la peau sans la graisser, donne de l'adhérence aux poudres et empêche
Hale et Irritations.
2 fr. 50 LE FLACON ET 1 fr. 50 LE 1/2 FLACON.
A Saumur, M. MACHET, 1, rue Saint-Jean.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON
A Saumur, Grand'Rue, 12.
S'adresser, pour traiter, à M^e LECOY, avoué à Saumur. (489)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
MEUBLÉE OU NON
UNE MAISON
Sise rue du Temple, n° 17,
Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette; au second étage, de chambre à coucher à feu; mansardes de domestiques, greniers.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^e GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
UNE MAISON
Avec Ecurie et Jardin,
Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.
S'adresser à M. TABOURDEAU place de la Bilange. (438)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
GRAND ÉTABLISSEMENT
Très-confortable,
Pour noces, banquets, bals,
Comprenant :
Grand CABÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.
MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent.
S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (466)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887
DEUX MAGASINS
Ensemble ou séparément
Situés rue Dacier, n° 23,
Occupés par M. Offray et Percher.
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (424)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
UNE MAISON
Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,
Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.
La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.
S'adresser, pour traiter, à M. COURTARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE
GRANDE et BELLE MAISON
Très confortable et en parfait état,
Avec Ecurie, Remise, beau Jardin, à l'entrée du Pont-Fouchard.
S'adresser à M^e BRAC, notaire. (441)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
En totalité ou par lots,
UN TERRAIN
Propre à bâtir,
D'une contenance de 4,000 mètres environ,
Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER DE SUITE
MAISON DE MAITRE
A Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Avec écurie, remise, sellerie, caves et jardin.
S'adresser à M. JADÉAU, chef de caves à Saint-Florent. (482)

A VENDRE
JOLIE MAISON DE CAMPAGNE
A 2 kilomètres de Saumur,
Sur les bords de la Loire.
S'adresser à M^e AUBOYER, notaire à Saumur. (228)

A VENDRE
Fumier de Cheval
S'adresser au bureau du journal, ou 13, rue d'Alsace.

A CEDER
DE SUITE

Librairie et Papeterie
Dans un des chefs-lieux de canton du département.
Bonne clientèle.
S'adresser au bureau du journal.

A CEDER DE SUITE
Pour cause de décès,

Une Imprimerie
Et un JOURNAL, le « Courrier de Bretagne »
Bonne clientèle.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^{me} V^e DRUILLET-LAFARGUE, à Lorient (Morbihan).

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1887
MAISON
Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.
S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours, avec 40 et 49 0/0 de diminution.

A LOUER
Deux Chalets
Sur la Plage.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHÉVERT, à Thouars.

A la Châtelaine
Rue du Marché-Noir, 44, en face les Bains.
M^{me} veuve BODAIRE étant dans l'intention de céder, mais ayant un stock de marchandises trop considérable en laine, tapissieries et mercerie, se propose, pour en faciliter l'écoulement, de leur faire subir un rabais de 30 0/0; la laine de Hambourg toutes nuances à 15 et 18 francs le kilog.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie
M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.
Magasin Piebat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

MAISON COLOMBEL
22 et 24, rue de la Tonnelle, Saumur

Grande liquidation
DE PAPIERS PEINTS
Toiles cirées et Devant de Cheminées
POUR CAUSE DE FIN DE BAIL.

FABRIQUE D'AGRAFES
A ressort à double mentonnet
POUR
COUVERTURES EN ARDOISES
Nouveau système perfectionné
Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges.
Breveté s. e. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ
M^e de bois du Nord et du Pays
Inventeur et seul Fabricant
Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.
Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.
Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE
Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.
Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.
Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.
Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

Offres et Demandes

ASSURANCES
ON DEMANDE des agents pour de bonnes Compagnies. — Références.
S'adresser au bureau du journal.

LECONS de français et de langues étrangères. — Répétition. — Prix modérés. — S'adresser au Bureau du journal.

NETTOYAGE ET VERNISSAGE
DE
Pianos et Meubles
LÉONARD FISCHER, rue d'Orléans, n° 49.

A VENDRE
Au Comptant
Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur.
Vins blancs des Côtes 70, 80 et 100 francs la barrique;
Vin rouge nouveau à 70 francs;
Vin rouge supérieur 100 francs;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 13 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (381)

Vin rouge vieux
A VENDRE
S'adresser à M. E. CHABERT à la Martinière, par Alloues. (401)

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1886.

Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.
3 %	82 85	82 95	Est	800	802 50	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	517	517
3 % amortissable	85 10	84 85	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1200 50	1205	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528 50	528	Est	385	386 50
3 % .. (nouveau)	82 37	82 45	Midi	1140	1137 50	— 1865, 4 %	531 25	530	Midi	385	387
4 1/2 % .. (nouveau)	107 60	107 65	Nord	1530	1530	— 1869, 3 %	417	410	Nord	399	399
4 1/2 % .. (nouveau)	110 60	110 70	Orléans	1330	1330	— 1871, 3 %	396 50	398	Orléans	389	389
Obligations du Trésor	517	518	Ouest	870	868 75	— 1875, 4 %	519	519 50	Ouest	386 50	386 50
Banque de France	4060	4050	Compagnie parisienne du Gaz.	1428 75	1426 25	— 1876, 4 %	517	517 50	Paris-Lyon-Méditerranée ..	385	384 50
Société Générale	436 25	436 25	Canal de Suez	3022 50	3028	Bons de liquid. Ville de Paris.	534	534 50	Paris-Bourbonnais	385	387 50
Comptoir d'escompte	1015	1015	C. g ⁿ . Transatlantique	482 50	481 25	Obligations communales 1879.	478	470	Paris-Bourbonnais	385	387 50
Crédit Lyonnais	522 50	522 50	Russe 5 0/0 1870	99 75	99 50	Obligat. foncières 1879 3 % ..	472	472	Canal de Suez	587	587
Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1355	1363 75				Obligat. foncières 1883 3 % ..	380 25	381			
Crédit mobilier	202 50	203 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans				LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.				SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Type	Arrivée	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.		6 05	7 24	8 40	1 15	3 50	7 45	6 49	9 45	1 52	3 04	8 30	11 10	3 26	8 21	12 48	4 44	
6	55	matin (s'arrête à la Poissonnière)		6 15	7 32	8 56	1 24	4 02	7 55	7 04	10 10	2 08	5 20	8 48		5 33	9 06	1 25	6 58	
9	18	matin, omnibus-mixte.		6 23	7 39	9 10	1 32	4 13	8 03	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54		5 42	9 15	1 34	7 05	
1	21	soir, omnibus.		6 39	7 52	9 27	1 46	4 30	8 19	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39					
3	28	rapide.																		
7	15	omnibus.																		
10	42	(s'arrête à Angers).																		
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.				SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
3 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.		Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Omn. soir	
8	21	omnibus.		6 05	7 24	8 41	1 15	3 50	7 45	5 40	9 01	1 07	4 20	7 45	7 30	1 53	8 35	5 50	8 50	
9	26	rapide.		6 33	7 52	9 19	1 24	4 02	7 55	5 58	9 13	1 19	4 30	7 57	8 28	2 51	9 53	6 59	9 57	
12	48	soir, omnibus-mixte.		7 02	8 21	9 48	1 32	4 13	8 03	6 07	9 21	1 31	4 37	8 03	8 37	3 4	10 14	7 50	10 58	
4	34	omnibus.		7 14	8 33	9 60	1 44	4 25	8 14	6 15	9 29	1 43	4 47	8 14	9 27	3 54	11 1	8 43	11 4	
7	4	omnibus (s'arr. à Tours) express-poste.		7 29	8 48	9 75	1 56	4 37	8 26	6 27	9 41	1 55	5 04	8 30	9 53	4 24	11 27	9 49	12 24	
10	24			7 52	9 11	10 38	2 08	4 50	8 39	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	10 38	4 56	12 1	9 52	12 31	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																				